



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 19 décembre 2022 Délibération n° 2022-34

Objet de la délibération : Débat d'Orientations Budgétaires pour 2023

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 31 (dont 29 votants)

Date de convocation : 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux le quatre juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN (pouvoir de Gilbert THOREY), Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Didier PASQUET, Hervé LOUIS, Marie-Claude OVERNEY, Françoise GUERRIER, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU (pouvoir de Véronique ILLIG), Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Gilbert THOREY (pouvoir à Guy MONIN) (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER (Saulieu) ; Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE, Véronique ILLIG (pouvoir à Jean-Michel PÉTRÉAU) (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxois-morvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Dans une première partie sera présenté le **contexte institutionnel spécifique au Pays** dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes contractuels dont la renégociation a débuté en 2022 (I.)

Dans une deuxième partie, seront présentés les axes d'intervention et les actions qui seront conduites par le Pays pour l'année à venir (II.).

Enfin, une troisième partie présentera les données comptables et budgétaires, et les perspectives de participation pour 2023 (III.).

I. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Depuis 2018, en accompagnant les collectivités, communes et communautés de communes, pour le maintien et le développement des services aux habitants, de l'économie, du tourisme et de la culture, le PETR a démontré sa capacité à mobiliser les crédits dédiés de la Région, de l'Europe et de l'Etat. Au total ce sont **près de 6 millions d'euros qui ont permis la réalisation de plusieurs dizaines de projets au cours des 5 dernières années.**

Les principaux programmes permettant de mobiliser ces fonds essentiels au développement du territoire sont arrivés à échéance en 2022.

La première partie de l'année 2023 sera donc essentiellement consacrée à la mise en œuvre opérationnelle du nouveau Contrat « Territoires en Action », qui s'appuie fortement sur les objectifs stratégiques du SRADDET, et du Programme LEADER 2023-2027, ainsi qu'à la finalisation des programmes en cours.

Pour mémoire, et concernant spécifiquement le programme LEADER 2014-2020, on rappellera que suite à la prorogation des fonds européens décidée par la Commission Européenne, et dans le prolongement de la demande présentée par le PETR auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, **une enveloppe complémentaire de 1 393 416 €** nous a été octroyée. Début 2022, une possibilité de crédits supplémentaires, suite à des reliquats constatés au niveau régional a été possible. Un **ré-abondement de 574 000 €** nous a été octroyé.

Grâce à ces deux ré-abondement le Pays les **subventions LEADER en faveur du territoire ont été multipliée par plus de 2,3 passant de 1,5 M€ à 3,467 M€.**

Concernant la prochaine programmation (2023-2027), nous avons déposé notre candidature au programme LEADER en juillet dernier. La Région officialisera officiellement la sélection de notre territoire lors de son assemblée plénière de janvier 2023, et ainsi nous connaissons l'enveloppe qui nous est allouée.

Qu'il s'agisse du prochain programme LEADER et du futur contrat de territoire, et en complément des temps d'échanges et de rencontres que les services du Pays ont d'ores et déjà engagé en 2021 et 2022 avec les Communautés de communes et les communes afin d'identifier les projets susceptibles d'être accompagnés au niveau du PETR, **il conviendra de poursuivre les échanges avec les communautés de communes porteuses des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).**

Les services du Pays se rapprocheront des services des intercommunalités afin de **veiller à la cohérence du futur projet de territoire et de la stratégie du PETR pour les prochaines années avec les diagnostics et les axes d'intervention des CRTE.** Ce travail en commun et en concertation est fondamental pour **s'assurer de la mise en oeuvre d'une politique de développement territorial cohérente,** et pour **optimiser la mobilisation et le déploiement des crédits publics en soutien des projets communaux et intercommunaux.**

Plus généralement, il est rappelé que les services du Pays se tiennent à la disposition des collectivités du territoire pour apporter leur expertise et leur accompagnement technique.

II. LES GRANDS AXES D'INTERVENTION DU PAYS POUR 2023

A) Identité et attractivité du territoire

Au-delà de l'accompagnement financier des collectivités au travers des programmes évoqués, il convient de rappeler que **depuis 2018 l'action du Pays est également montée en puissance en ce qui concerne la mise en place de projets et d'outils tendant à renforcer l'attractivité et l'identité du territoire.** A ce titre, l'action du Pays d'art et d'histoire constitue depuis plusieurs années un élément clé de cette action par la valorisation de son patrimoine et de son appropriation par ses habitants. L'implication et l'expertise du Pays d'art et d'histoire en ce domaine sont reconnues et ont contribué à la labellisation récente par le Ministère de la culture pour une nouvelle période de 10 ans, ou encore de la désignation par les signataires du Contrat de Canal de Bourgogne du service du Pays et d'art et d'histoire du PETR comme chef de projet pour la réalisation des panneaux patrimoniaux, touristiques et serviciels qui sont actuellement installés sur tout le linéaire du Canal. La décision de la Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche d'adhérer pour la totalité de son périmètre au label démontre également la reconnaissance de la qualité du travail du service Pays d'art et d'histoire.

A partir de 2019 les services du Pays ont également été mobilisés, en lien notamment avec les offices de tourisme du territoire, pour engager une réflexion et une concertation sur les outils permettant de valoriser l'identité de notre territoire. Différents outils permettant de mieux valoriser et « vendre » l'image du territoire ont ainsi été envisagés comme la réalisation d'une brochure d'appel très qualitative, la création d'une application numérique à destination des habitants, la refonte de l'identité graphique du Pays.

L'année 2020 a permis l'adoption d'un nouveau logo permettant de mieux identifier le lien entre l'Auxois et la partie morvandelle de son territoire, et l'adoption d'une charte graphique. Ces éléments graphiques ont été adressés aux collectivités du territoire fin 2020 afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, se les approprier et les faire figurer aux côtés de leur propre logo et signature.

Les réflexions sur la mise en œuvre de ces actions tendant à renforcer la valorisation du territoire, ont débouché sur la réalisation et la mise en service de l'application « l'Auxois Morvan dans la poche » en 2022. Le travail de sensibilisation auprès des prestataires, commerçants, artisans, acteurs associatifs et culturels, notamment, a été engagé en lien avec les offices de tourisme du territoire et se poursuivra en 2023. Ce travail reste plus que jamais d'actualité et nécessite la mobilisation de chacun.

Enfin, toujours au regard de l'attractivité du territoire, il convient de rappeler que comme plusieurs Pays Côte-d'Oriens, le Pays Auxois Morvan est porteur d'un **Contrat Local de Santé (CLS) co-signé avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté (ARS) et le Département de la Côte-d'Or.**

L'objectif premier du CLS est de favoriser et d'accompagner le déploiement sur le territoire d'actions de préventions dans le domaine de la santé (auprès d'un large public, jeunes et seniors) et de piloter des actions tendant à renforcer l'offre de soins. Le CLS Auxois Morvan est officiellement arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Courant 2019, l'ARS, au vu du nombre de CLS Côte-d'Oriens en renouvellement, avait alors souhaité repousser le temps de travail pour la renégociation de ce contrat. La crise sanitaire a fortement mobilisé les services de l'ARS empêchant de donner suite à ce temps de bilan et de renégociations.

En juillet 2022, une réunion de bilan a permis de lancer officiellement le travail de renégociation tendant à la rédaction d'un prochain CLS pour la période 2023-2028. Une réunion plénière rassemblant les professionnels du domaine sanitaire et sanitaire, ainsi que tous les partenaires potentiels du CLS (Région, Département, Education nationale, centres sociaux, Communautés professionnelles de santé, Maison de santé...) s'est tenue le 14 octobre 2022 et a permis de déterminer les **axes stratégiques suivants pour le futur CLS :**

Axe 1 : Démographie médicale et coordination : faciliter l'installation de professionnels sur le territoire et améliorer leurs conditions d'exercice

- Mettre en place un travail en commun avec les CPTS et MSP pour favoriser l'installation des professionnels, améliorer les conditions d'exercice et anticiper les évolutions (cf. vieillissement pro)
- Recenser et promouvoir les lieux de stages et les développer et identifier, promouvoir et développer les lieux d'hébergement possible pour les étudiants en santé
- Concernant les soins non programmés, accompagner les CPTS et faire du lien avec le SAS (Service d'Accès aux Soins)
- Développer la télémédecine et la télé-expertise (outils et communication)
- Valoriser et faire connaître l'offre de soins hospitalier à la population, aux professionnels libéraux du territoire (labellisation des hôpitaux de proximité)
- Faire du lien et faire connaître le DAC (Dispositif d'Accompagnement à la Coordination) pour la gestion des cas complexes

Axe 2 : Développer la prévention au service d'une meilleure prise en charge des patients

- Poursuivre, en lien avec les prestataires et opérateurs dédiés, les actions de prévention autour des pathologies/addiction significatives sur le territoire : cancers/dépistage, tabac, alcool, drogue
- Concernant spécialement les personnes âgées/handicapées : aider à la mise en place des bonnes conditions pour le maintien à domicile (notamment via la Conférence des financeurs)
- Concernant les actions de prévention/prise en charge : poursuivre les actions de la Maison des Adolescents (permanences et cafés professionnels)
- Assurer une coordination avec le Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan sur les actions de prévention en lien avec la nutrition et l'alimentation (s'engager dans le Programme National Nutrition Santé)
- Travailler sur les actions de prévention/information/prise en charge concernant les violences faites aux femmes.

Axe 3 : Santé mentale

Déclinaison locale du Plan territorial en Santé Mentale PTSM Départemental en lien avec ORS et PTSM 21

L'année 2023 sera consacrée à la mise en place des groupes de travail constitués en fonction de ces axes stratégiques en vue d'élaborer le futur CLS Auxois Morvan en lien, notamment, avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du territoire (CPTS Auxois Morvan et CPTS Centre 21).

B) Développement économique et animation du Projet Alimentaire territorial

Pour 2023, l'objectif est de maintenir les actions entreprises depuis 2020 et, singulièrement, depuis la montée en puissance du Projet Alimentaire Territorial en 2022. **Il s'agit ainsi de soutenir l'économie de proximité du Pays Auxois Morvan et de l'aider à s'orienter vers une plus grande résilience, une plus large numérisation et une transition écologique.** Cet objectif est appelé à être décliné autour des grands axes suivants :

1. Veille, mise en réseau et information collective

Le développement économique territorial appelle une veille dédiée et des contacts réguliers avec les partenaires institutionnels et financeurs. Il s'agira de **suivre les différents projets du territoire, en lien avec les différents plans de relance et appels à projets proposés.**

Chaque communauté de communes ayant travaillé à son projet CRTE, il s'agira pour le PETER Auxois Morvan d'être informé des projets et de l'orientation choisie par les EPCI afin d'assurer une veille efficace et de créer des effets d'opportunité.

La participation active au groupe de travail « économie » (Réseau Économique des Territoires) mis en place par le Région Bourgogne Franche-Comté à destination des agents des EPCI missionnés sur cette thématique, permettra de valoriser les retours d'expériences de chaque territoire et de créer une dynamique positive en matière d'attractivité économique territoriale.

2. Poursuite de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Magali Denoyelle (chargée de mission FRT en 2021) a repris les missions du PAT en janvier 2022. Le Projet Alimentaire Territorial a mis en place son plan d'actions en 2022 suite à l'élaboration d'un premier état des lieux qui a permis de déterminer les 3 axes prioritaires d'intervention :

- 1. structurer une économie alimentaire durable de proximité,**
- 2. valoriser le patrimoine gastronomique comme vecteur de lien social,**
- 3. permettre un accès à tous à une alimentation durable et locale.**

En priorité transversale : accompagner les acteurs du système alimentaire vers une meilleure connaissance et utilisation des outils numériques.

Les leviers identifiés pour la mise en œuvre des actions du PAT sont, notamment : la restauration collective, l'appui des producteurs pour leur diversification, l'accès au foncier agricole pour les porteurs de projets, la constitution de collectifs de producteurs, la démarche de Productions Auxois Naturellement.

Les actions menées en 2022 afin de répondre aux axes stratégiques avec l'appui des leviers identifiés sont les suivantes :

1°/ Une étude de recensement quantitatif et qualitatif des terres agricoles disponibles détenues par les collectivités

Cette étude, menée en lien et avec l'appui des services de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or fera l'objet d'une restitution (dont le format reste à définir) dans le courant du premier trimestre 2023. Dans la suite de cette action, des réunions d'informations à destination des maires et des porteurs de projet sont prévues afin de porter à connaissance les possibilités de mise en culture de ces terrains et des structures accompagnantes.

La poursuite de l'accompagnement sera effectuée par la chargée de mission PAT selon les choix effectués par les communes.

2°/ Des actions d'accompagnement au renouvellement des générations d'agriculteurs

50% de nos fermes seront à reprendre d'ici 5 ans et une baisse continue des cheptels bovins nécessite des actions spécifiques de facilitation à la transmission et à l'installation d'agriculteurs sur notre territoire. Des actions partenariales avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Terres de liens et Bio Bourgogne seront engagées sur 2023. Les formats précis des actions seront déterminés lors d'une commission PAT dédiée.

Cette action est en lien avec le besoin de denrées alimentaires qui sera identifié par la restauration collective (quantitatif et qualitatif) et la montée en compétences des acteurs agricoles afin de répondre à des marchés (aspects réglementaires et sanitaires). Le levier primordial de la logistique s'appuie sur le PAT départemental qui a déterminé cet axe majeur stratégique comme prioritaire de son PAT.

3°/ Un accompagnement à la création de 3 collectifs de producteurs agricoles

Cet accompagnement est terminé et a abouti à :

- la création d'un GIE et d'une association afin de faire fonctionner les « petits casiers » qui seront prochainement installés à Semur-en-Auxois et à Venarey-Les Laumes.

- dans le cadre de la **relance de la démarche des « Productions Auxois naturellement »**, la création d'une association des Producteurs et Artisans de l'Auxois Morvan ayant pour objet :

- d'identifier et de faire la promotion des produits, producteurs et artisans du Territoire Auxois Morvan répondant aux critères d'éligibilité déclinés dans le référentiel dédié,
- d'organiser et participer à des événements de communication,
- de réfléchir, faire émerger, développer et mettre œuvre des projets collectifs favorisant la promotion et la consommation des produits Auxois naturellement,
- de contribuer au développement des produits alimentaires et non alimentaires en Pays Auxois Morvan (Périmètre du PETR Auxois Morvan et Communauté de communes Pouilly en Auxois – Bligny sur Ouche).

4°/ **Un accompagnement des collectivités vers une restauration collective durable et de qualité sur le territoire**

Cette action se réalise en 2 étapes :

- La réalisation d'un **diagnostic de la restauration collective** sur notre territoire par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Bio Bourgogne, pour lequel les communautés de communes ont été sollicitées. Le diagnostic est finalisé et sera présenté en début d'année.

- L'accompagnement par le cabinet VITAMIN : cet accompagnement a pour objet d'informer des **aspects réglementaires** de la restauration collective et de présenter les **enjeux et leviers d'actions** de la restauration collective sur le territoire des EPCI pour permettre un accompagnement dans la définition des objectifs des collectivités compétentes en matière de restauration collective et la mise en place d'un plan d'action pour y parvenir.

La présentation du diagnostic et la mise en place de l'accompagnement aura lieu le **2 février 2023**. Cet accompagnement sera suivi d'une mobilisation des producteurs dans le projet, selon les choix effectués par les collectivités (place donnée à leurs producteurs locaux dans leur marché).

5°/ **Diagnostic des producteurs en circuits courts du territoire**

Sur l'ensemble des actions menées, il est indispensable d'avoir une connaissance fine de nos productions locales, qualitatives et quantitatives. La Chambre d'Agriculture a mené une action de recensement à travers l'élaboration d'un questionnaire adressé à ses ressortissants. Cette action nécessitera certainement un relais afin d'avoir un taux de réponse qui permette d'atteindre les objectifs. Ce relais se fera par la chargée de mission et le partage d'informations que vous pourriez lui apporter.

Focus démarche « Productions Auxois naturellement »

La marque « Productions Auxois naturellement » visant à favoriser les circuits-courts défend le recours à des filières et produits locaux en valorisant ses artisans, commerçants et producteurs locaux, tout en sensibilisant les habitants et consommateurs sur cette offre diversifiée. Une charte garante de la qualité et de la traçabilité est signée par les producteurs et partenaires impliqués dans la marque. **Ce type de marque territoriale est un levier de développement touristique et contribue au développement de l'économie de proximité**, à condition que ses acteurs soient impliqués dans la démarche, moteurs, et vecteurs de communication en étant les ambassadeurs de la marque. Or, depuis quelques années, une perte de la dynamique initiale est constatée, ainsi qu'un manque de sentiment d'appartenance.

Le PETR a donc fait le choix de (re)mobiliser et fédérer autour de ces intérêts communs les différents acteurs du territoire et ainsi relancer cette marque, et de l'étendre aux artisans (artisans de bouche dans un premier temps). Pour cela, l'implication et la fédération des détenteurs de la marque est indispensable, la dynamique du territoire passant aussi par celles et ceux qui le font vivre en créant la richesse culturelle, gastronomique, patrimoniale...

Clairement recensés et activement mobilisés, les artisans pourront participer à la promotion de la marque auprès de la clientèle touristique. L'excellence du savoir-faire et de l'accueil des artisans du Pays Auxois-Morvan est représentative de l'Art de vivre à la française. Des artisans qui ont à cœur de proposer des produits de grande qualité.

Afin d'intégrer les artisans dans cette démarche, le PETR souhaite pouvoir s'adjoindre les services de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin de travailler ces 4 axes, gages de réussite de la démarche :

- 1) La mobilisation des parties-prenantes
- 2) Le travail de fond sur la rédaction des nouvelles chartes et cahiers des charges
- 3) L'accompagnement des candidats à la marque et les instances d'attribution
- 4) La communication sur le déploiement de la marque

Le PETR mettra à disposition du temps d'agent pour structurer la démarche, assurer la coordination du collectif et pourra soutenir certaines de ses actions.

Instance de gouvernance :

Une commission PAT constituée d'élus et d'agents des collectivités du PETR a été instaurée afin d'échanger sur les projets à mettre en place et donner un avis consultatif au comité syndical sur les actions à mener. Cette commission se réunit régulièrement et sera mobilisée en 2023 pour la poursuite de la mise en œuvre du PAT.

Les priorités du PAT en 2023

- 1° La mise en place et la poursuite des actions engagées sur 2022 (résultats et déclinaison des études menées)
- 2° Des actions de communication sur le PAT (faire connaître auprès des collectivités et du grand public le PAT Auxois Morvan et les actions engagées)
- 3° Rencontre d'un maximum d'acteurs de la chaîne alimentaire de l'Auxois Morvan
- 4° Travail partenarial dans les actions de coopération territoriale avec le Département, la Métropole Dijonnaise et le Grand Autunois Morvan.
- 5° Travail partenarial avec le Parc Naturel Régional du Morvan à l'émergence de 2 filières identifiées : céréales anciennes et petits et gros fruits.
- 6° L'accompagnement à l'émergence d'outils collectifs de transformation des produits agricoles (conserverie, découpe, trieur, moulin, pressoir, cuisine, etc)

Un travail pour les actions à mener en 2024 sera également conduit avec recherche de financements. Selon les avis de la commission, ces actions pourraient être :

- La mise en place d'un projet pédagogique global sur le thème de l'alimentation durable à destination des acteurs de la chaîne alimentaire et des décideurs. Ce projet pourrait comporter plusieurs actions reliées :

- saisonnalité
- cuisine

- impact économique, social et environnemental de l'achat alimentaire
- connaissance des attentes des consommateurs afin d'améliorer leurs pratiques alimentaires
- actions autour du gaspillage alimentaire en restauration collective et chez les particuliers éducation et découverte au goût.

- La création d'un **circuit promotionnel de découverte des métiers et des productions locales** agricoles, alimentaires et artistiques
- Un travail de recherche scientifique sur le **patrimoine gastronomique de l'Auxois Morvan**, vecteur d'identité territorial
- La recherche et la définition **d'outils de commercialisation** pour une consommation alimentaire durable et de qualité ?
- Un travail avec les **acteurs de l'aide alimentaire** afin de permettre l'accès à tous à une alimentation durable
- Une réflexion sur la **décarbonation de l'alimentation**
- Un renforcement des **pratiques vertueuses vers une production alimentaire durable** avec les agriculteurs (protection des ressources en eau, en énergie, en bio diversité)

C) Patrimoine, Culture, Pays d'Arts et d'Histoire

Le Pays Auxois Morvan labellisé Pays d'art et d'histoire (PAH), met en place, dans le cadre de sa convention, des actions ayant pour objectif de sensibiliser les habitants, jeunes et touristes aux patrimoines et à l'histoire du territoire.

Suite au projet d'étendre le périmètre labellisé à l'intégralité de la Communauté de communes Pouilly-en-Auxois Bligny-sur-Ouche, un dossier a été déposé auprès la DRAC Bourgogne-Franche-Comté. La commission régionale du patrimoine et de l'architecture se réunira début janvier 2023 afin d'étudier la demande.

Les actions prévues pour l'année 2023 par le service Pays d'art et d'histoire s'articulent autour des 6 axes suivant :

1. Recherche et interprétation du patrimoine

Inventaire du patrimoine industriel de l'Auxois Morvan et recensement des ressources (bibliographiques, iconographiques)

Depuis 2020, le PAH a établi une méthodologie de recherche concernant la réalisation d'un inventaire de son patrimoine. Cet inventaire a débuté sur le périmètre labellisé autour de la thématique du **patrimoine industriel**. Une convention de partenariat a été signée avec le service inventaire et patrimoine de la Région Bourgogne Franche-Comté pour une durée de 3 ans.

Cette mission est donc à poursuivre en 2023. Elle a pour objectif de mieux identifier et connaître le patrimoine local afin de contribuer à sa gestion et sa valorisation. Elle sera accompagnée d'un recensement des ressources bibliographiques et iconographiques.

La mission d'inventaire et les données recueillies seront valorisées tout au long de l'étude via une communication, des actions et outils de médiation ou des publications. Les données recueillies alimenteront une base de données qui sera accessible à tous. Elles serviront également à l'établissement d'un discours d'interprétation du territoire retranscrit à travers des outils multi-sites et numériques préfigurant le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine).

2. Programmation d'actions et d'outils de médiation

La programmation 2023 valorisera l'inventaire en cours à travers la thématique du **patrimoine industriel**. Les données issues des recherches concernant **l'industrie métallurgique, l'industrie textile, l'industrie de peausserie, l'industrie d'extraction et de fabrication de matériaux de construction, l'industrie agro-alimentaire, l'industrie du bois ou**

L'industrie génératrice d'énergie permettront de proposer une interprétation du territoire. L'objectif de cette programmation, co-construite avec les acteurs du territoire, est de proposer aux habitants, aux familles et aux visiteurs des actions et des outils présentant l'Auxois Morvan à l'ère industrielle et son évolution. Cette dernière sera créée avec les partenaires culturels, touristiques et publics afin de permettre la mise en valeur d'une offre patrimoniale cohérente, visible et variée sur l'ensemble du territoire.

Animations autour du patrimoine industriel

Une offre commune de **visites guidées** sera menée avec les offices de tourisme. Une convention de partenariat a été signée en 2021 avec l'ensemble des offices de tourisme de l'Auxois Morvan afin de mettre en place une programmation de visites guidées sur la saison touristique et lors d'événements nationaux. Les visites menées en 2022 ont eu un fort succès avec la participation de plus de 490 personnes.

Outils autour du patrimoine industriel

L'équipe du Pays d'art et d'histoire travaille à l'élaboration de **deux livrets** chartés « **FOCUS** » sur **les industries de construction et les industries métallurgiques**. Ils seront publiés et valorisés en 2023 auprès des **habitants** de l'Auxois Morvan.

Un **livret** charté « **EXPLORATEUR** » autour du patrimoine industriel sera également proposé pour le **jeune public**. Ce livret ludique pourra servir de support à des projets pédagogiques ou proposé librement via les offices de tourisme aux familles.

Différentes expositions réalisées par le Pays d'art et d'histoire sont disponibles gratuitement auprès des structures qui en font la demande. L'objectif est d'illustrer une thématique et de proposer un outil pouvant tourner sur l'ensemble du territoire. Ainsi des expositions sur le « patrimoine gastronomique », « l'Auxois Morvan dans l'objectif », les « célébrités de l'Auxois Morvan » ou encore les « paysages de Bourgogne » sont disponibles.

Une **exposition** sera également proposée afin d'illustrer la thématique de la programmation sur le patrimoine industriel.

Jeu de piste numérique pour valoriser le territoire

Les objectifs de ce projet sont : de faire découvrir l'ensemble du territoire de façon ludique et interactive ; de proposer une offre à destination des jeunes et des familles ; de proposer une offre en autonomie ; de travailler en réseau avec les partenaires touristiques et culturels sur le même principe que le projet des « Célébrités de l'Auxois Morvan » ou des « Soupes de la Sorcière ». Il existe en effet peu d'offres à faire en autonomie sur le territoire à destination du public familial, ce projet répond donc à un besoin. Le Pays d'art et d'histoire surfera sur la "gamification" du territoire en renvoyant les participants à la découverte de l'Auxois Morvan, de ses lieux touristiques et culturels à travers un scénario et des énigmes. Des indices seront à trouver dans différents lieux.

3. Projets pédagogiques

Projets scolaires

Pour répondre à l'objectif de démocratisation culturelle, le Pays propose une offre pédagogique à destination des scolaires de la maternelle à l'Université, permettant la sensibilisation à l'architecture et au patrimoine de proximité. Pour ce faire, le service pédagogique du PAH accompagne les établissements scolaires dans leurs projets notamment par le biais d'actions pédagogiques. L'interdisciplinarité, la médiation culturelle ainsi que l'identification et l'appropriation du patrimoine local sont au cœur de la démarche.

Ainsi **plusieurs projets** sont déjà programmés sur l'année scolaire 2022-2023 :

1. Projet EAC autour de la vie d'autrefois avec l'école primaire et maternelle de Viévy,
2. Projet autour des paysages avec la MFR de Pouilly-en-Auxois,
3. Projet avec la circonscription de Semur-en-Auxois autour de la photographie,
4. Participation aux « JO de Mediolanum » avec la Communauté de Communes Ouche et Montagne et l'INRAP,
5. Concours de devises en partenariat avec le Château de Bussy-Rabutin
6. Journées d'intégration BAAM en partenariat avec le Muséoparc Alésia et le Château de Bussy-Rabutin.
7. Projet de mallette pédagogique itinérante en partenariat avec la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne

Un **livret présentant l'offre d'animations pédagogiques** à destination du public scolaire et extra-scolaire sera réalisé en lien avec les structures culturelles ayant un service pédagogique afin d'être présenté aux enseignants pour la rentrée 2023-2024.

Projets extra-scolaires

Afin de permettre au jeune public fréquentant les accueils collectifs de mineurs, sur des temps périscolaires et extrascolaires, de découvrir le patrimoine local tout en s'amusant, une **formation à destination des animateurs, directeurs et coordinateurs** sera proposée. Cette dernière fera partie du plan départemental de formation en partenariat avec Jeunesse et Sports.

De plus, des projets avec les accueils de loisirs ou centre sociaux pourront voir le jour via l'appel à projet « C'est mon patrimoine ».

4. Supports et actions de communication

Afin de communiquer sur ces projets, des supports promotionnels et actions seront mis en place (animation des réseaux sociaux, inaugurations, communiqués et conférences de presse ...). Une **brochure** chartée « **Rendez-vous** » présentera également le programme des événements prévus sur l'Auxois Morvan dans le cadre du programme d'actions autour du patrimoine industriel.

5. Formation et sensibilisation

Afin de renforcer la qualité de l'offre patrimoniale sur le territoire, des formations et des actions de sensibilisation seront organisées à destination des professionnels de la culture et du tourisme (OT, guides-conférenciers et médiateurs du patrimoine) : éducteur, formation continue.

Des formations à destination des enseignants et animateurs seront également (co)organisées via une approche ludique et pédagogique du patrimoine.

6. Mise en réseau et accompagnement de projets

De nombreux acteurs gravitent autour du patrimoine en Auxois Morvan. Lors du renouvellement du label PAH, des instances ont été mises en place pour réfléchir à l'offre sur le territoire et co-construire des projets qualitatifs. Des groupes de travail sont ainsi régulièrement animés :

- Team PAH : professionnels du tourisme
- Copil PAH : professionnels de la culture
- Côte d'Or Attractivité
- Comité scientifique du suivi de la mission inventaire du patrimoine de l'Auxois Morvan
- Instance de concertation du PAH (autour de projet d'attractivité touristique et patrimoniale)

Le service PAH est également au service des collectivités afin de les accompagner dans leurs projets patrimoniaux et de leur proposer une offre supplémentaire sur le territoire.

D) Développement des usages du numérique

1. L'Auxois Morvan dans la poche : poursuivre la montée en puissance de l'outil

« *L'Auxois Morvan dans la poche* », application mobile gratuite destinée aux habitants de l'Auxois Morvan, est sortie le 14 juin dernier. Elle est alimentée par la base de données Décibelles Data, qui héberge les informations des organisateurs d'événements en Auxois Morvan et les informations remontées par les Offices de tourisme.

L'appropriation par le public et par les responsables associatifs et professionnels reste à améliorer : des disparités territoriales apparaissent, certains territoires ayant une dynamique associative forte et d'autres un intérêt patrimonial plus marqué.

Les différents interlocuteurs accueillent favorablement l'application : sa portée globale, à l'échelle de l'Auxois Morvan, est perçue par les organisateurs d'événements comme un véritable service qui participe à la promotion du territoire. La complémentarité, assumée dès la conception de l'outil, avec les sites web des Offices de tourisme est un réel avantage pour les structures. Par exemple, la commune de Montbard a sollicité une formation pour ses agents afin qu'ils relaient la communication de leur service dans Décibelles Data ; la Communauté de communes de Saulieu et la Commune de Saulieu se sont mises d'accord pour relier leurs sites web respectifs à Décibelles Data, partageant toutes deux les informations complétées par l'Office de tourisme. La Communauté de communes Ouche et Montagne présentera, dès 2023, l'annuaire des associations et leurs activités en s'appuyant sur Décibelles Data.

L'écosystème mis en place en collaboration avec les Offices de tourisme fonctionne, il reste à le faire adopter au plus grand nombre.

Dans ce but, **des ateliers d'information et de prise en main de Décibelles Data continueront à être proposés sur les territoires.** Ces ateliers, co-animés par la Mission numérique et l'agent référent de l'Office de tourisme, sont l'occasion d'accompagner les organisateurs d'événement, de dédramatiser la saisie dans l'extranet et de découvrir des astuces et bonnes pratiques numériques. Lorsque cela est possible, les ateliers se tiendront en présence du Conseiller Numérique France Services (CNFS), ou dans les locaux de l'Espace Public Numérique (EPN).

Pour les communes et les structures qui souhaitent relayer les informations sur leur territoire, des ateliers de prise en main du widget Décibelles Data sont également proposés, à la demande. En effet, il est possible d'inclure, dans les sites web CMonSite, un encart qui restitue directement les fêtes et manifestations issus de Décibelles Data.

2. Sensibilisation numérique en Auxois Morvan : 2023 année de la cybersécurité

La période de confinement dûe au Covid-19 et les mois qui ont suivis ont montré une hausse importante des usages numériques : hausse de commande en ligne, recours généralisé à la visioconférence, travail à distance etc. Ces nouveaux usages ont toutefois été accompagnés par une hausse des tentatives de piratage des systèmes d'information : plus les usages numériques se diversifient, plus les attaques sont nombreuses.

La Région Bourgogne Franche-Comté a mis sur pied un **Centre régional d'alerte et de réaction aux attaques informatiques** (CSIRT, acronyme de Computer Security Incident Response Team) permettant aux collectivités, associations et TPE/PME de trouver rapidement un interlocuteur auquel s'adresser en cas de soupçons de compromission de leur informatique.

La Mission numérique souhaite s'investir et faire la promotion des différents dispositifs participant à la sécurisation des pratiques numériques. En coréalisation avec l'ARNia et le CSIRT BFC et en appui des responsables informatiques, agents en charge du numérique ou CNFS du territoire, une série d'ateliers sera proposée en 2023. Il s'agira d'abord d'informer les collectivités, qui considèrent souvent qu'elles ne sont pas des cibles potentielles. Suite à ce volet informatif, une série d'ateliers visant à transmettre les bonnes pratiques en matière de sécurité sera proposée aux personnes intéressées.

Ces ateliers s'appuieront notamment sur la documentation du dispositif Cybermalveillance.gouv.fr afin de communiquer une information officielle, vérifiée et issue de différents acteurs nationaux.

La Mission numérique continuera par ailleurs de répondre gratuitement aux demandes d'accompagnement numérique des communes. Pour rappel ou information, les sujets de sollicitation des années passées ont été :

- équipement informatique des écoles ou des communes,
- aide aux choix d'un logiciel,
- utilisation de logiciels,
- aide à l'analyse d'un marché public,
- accompagnement sur la mise en place d'un réseau Wi-Fi public,
- aide sur la présence en ligne sur les réseaux sociaux...
- interrogations liées à des contraintes réglementaires : droit à l'image, données à caractère personnel et RGPD etc.

3. Actions transversales et lutte contre l'illectronisme

Le numérique est un outil au service de tous, qui vise à améliorer l'efficacité des tâches, qu'elles soient réalisées dans un cadre professionnel, associatif ou personnel ; il n'est pas une fin en soi. S'appuyant sur la perméabilité des domaines travail-loisirs, la Mission numérique souhaite continuer à s'inscrire de manière transversale dans les différents projets menés par les agents du PETR Auxois Morvan et les établissements adhérents. En effet, une bonne pratique apprise dans un contexte personnel (atelier numérique) bénéficiera également à l'individu dans un contexte professionnel (sécurité du poste de travail).

Parmi les actions mises en place par la Mission numérique, bon nombre de celles-ci sont des actions de soutien. De la mise en place d'une exposition à la communication d'une commune sur les réseaux sociaux, **le PETR Pays Auxois Morvan conseille, aide et préconise sur les questions logicielles, sur l'équipement et sur les usages liés au numérique.**

Les actions de la Mission numérique s'inscrivent également dans l'accompagnement des autres services du PETR Auxois Morvan (Projet Alimentaire Territorial, Productions Auxois naturellement, Contrat Local de Santé, Pays d'art et d'histoire).

À noter, la majorité de ces actions seront basées sur l'organisation d'ateliers, de partages d'information et de pratiques partagées.

La mission numérique contribuera en 2023 à la structuration des actions visant à lutter contre l'illectronisme en lien avec les Espaces France Service et les Conseillers Numériques France Service.

La Mission numérique proposera ainsi **des ateliers de sensibilisation à Mon Espace Santé (MES)** afin d'informer la population sur l'usage du « carnet de santé numérique ». Un accompagnement à la « prise en main » sera ouvert aux usagers intéressés. Les CNFS du territoire seront associés

Cette sensibilisation s'intègre dans l'un des axes du Contrat Local de Santé en cours de réécriture et dans le travail mené en collaboration avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) de l'Auxois Morvan.

E) Animation et gestion du programme LEADER

A la suite des différentes demandes du territoire en vue d'obtenir une enveloppe complémentaire, afin d'aider les projets du territoire, une enveloppe complémentaire de 1 967 416,00 € a été accordée au GAL, portant à 3 467 416,00 € le montant de l'enveloppe globale LEADER 2014-2020 pour le Pays Auxois Morvan.

L'année 2023 sera essentiellement centrée sur trois points :

- la **poursuite du paiement** des dossiers en cours, pour les dossiers de la programmation 2014-2020
- Les **négociations avec la Région concernant le conventionnement du programme LEADER 2023-2027**,
- L'évaluation du programme LEADER 2014-2020, afin notamment d'identifier des pistes de simplification à mener à l'échelle du Pays.

III. DONNEES BUDGETAIRES ET COMPTABLES

La masse financière du budget primitif 2022 du Pays adopté par délibération du 10 février 2022 est la suivante :

	Budget principal
Section de FONCTIONNEMENT	769 175,88 €
Section d'INVESTISSEMENT	207 299,86 €

A) Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

Les tableaux ci-dessous retracent par chapitre l'évolution des dépenses et des recettes des budgets primitifs et décisions modificatives depuis 2018 :

DEPENSES TOTALES					
ANNÉE	2018	2019	2020*	2021*	2022*
CHARGES A CARACTERE GENERAL					
<i>Budget Principal</i>	82 590,00 €	108 985,00 €	139 595,00 €	95 485,71 €	124 235,71 €
<i>Budget annexe LEADER</i>	20 510,00 €	15 560,00 €	43 237,50 €	30 157,14 €	20 507,15 €
<i>Budget Annexe PAH</i>	54 642,73 €	104 250,00 €	69 087,50 €	110 557,14 €	56 357,14 €
TOTAL CONSOLIDÉ	157 742,73 €	228 795,00 €	251 920,00 €	236 200,00 €	201 000,00 €
CHARGES DE PERSONNEL					
<i>Budget Principal</i>	164 500,00 €	139 500,00 €	165 330,00 €	201 080,00 €	161 600,00 €
<i>Budget annexe LEADER</i>	82 278,85 €	82 000,00 €	82 000,00 €	82 000,00 €	90 000,00 €
<i>Budget Annexe PAH</i>	91 433,48 €	87 500,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	94 000,00 €
TOTAL CONSOLIDÉ	338 212,33 €	309 000,00 €	347 330,00 €	383 080,00 €	345 600,00 €
TOTAL CONSOLIDE DEPENSES CHAP 011 ET 012	495 955,06 €	537 795,00 €	599 250,00 €	620 380,00 €	546 700,00 €

RECETTES TOTALES					
ANNÉE	2018	2019	2020*	2021*	2022*
Budget Principal	374 073,43 €	355 774,98 €	407 947,34 €	396 621,43 €	476 610,63 €
Budget annexe LEADER	142 146,76 €	105 834,95 €	127 564,00 €	123 123,65 €	111 974,95 €
Budget Annexe PAH	165 688,00 €	218 710,47 €	140 366,00 €	176 150,15 €	232 738,54 €
TOTAL CONSOLIDÉ	681 908,19 €	680 320,04 €	675 877,34 €	695 895,23 €	689 918,94 €

* A partir de 2020 les budgets ont été fusionnés. Les chiffres présentés sont la répartition du budget voté au global suivant les anciens budgets Pays, LEADER et PAH.

B) Participation des collectivités composant le Pays

Concernant la participation des collectivités membres du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, et compte tenu des projections financières connues à ce jour, **il sera proposé d'augmenter la part par habitant qui sera sollicitée au titre du Budget primitif pour 2023**. En effet, la cotisation (3,35€) n'a pas évolué depuis 2014. Pour 2023 il ne sera plus possible pour le Pays de porter la totalité de ses actions, non seulement celles du PAH mais aussi celles relevant du contrat local de santé, voire même le portage de contrats permettant de mobiliser les subventions européennes et régionales, sans une revalorisation des cotisations de ses membres.

Pour information, l'article 3 du Décret n° 2008-1477 du 30 décembre 2008 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon dispose que : « Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le chiffre de la population totale est celui auquel il convient de se référer pour l'application des lois et règlements à compter du 1er janvier 2009 ». **C'est donc sur la base des chiffres de recensement de l'INSEE au 1er janvier 2023 concernant la population totale de chacune des collectivités que cette participation sera calculée.**

Tels sont les éléments relatifs au débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical prend acte des orientations budgétaires présentées ce jour par Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MONINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.